

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 4669**

### Intitulé

Technicien de production des matériaux pour la construction et l'industrie

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction (UNICEM)	Président

### Niveau et/ou domaine d'activité

**IV (Nomenclature de 1969)**

**4 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

220m Spécialités pluritechnologiques des transformations

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le technicien de production de matériaux pour la construction et l'industrie peut exercer son activité dans l'ensemble des secteurs des matériaux de construction et industriel (granulats, béton prêt à l'emploi, industrie du béton, industrie routière, tuiles et briques). Il (elle) assure sa mission sous l'autorité d'un chef de carrière, d'un chef de fabrication ou d'un chef de centrale.

Le technicien de production de matériaux pour la construction et l'industrie est chargé de réaliser le programme de fabrication en mettant en œuvre l'installation automatisée ou semi-automatisée, depuis l'alimentation en matières premières jusqu'aux lieux de stockage ou d'expédition des produits.

Il règle les équipements en vue d'optimiser l'utilisation de l'installation dans le respect des objectifs qualitatifs, quantitatifs et des règles de sécurité.

Il assure l'entretien courant de l'installation et peut être amené à effectuer un premier diagnostic lié à des dysfonctionnements afin de préparer l'intervention du service maintenance.

Capacités évaluées et attestées :

\* Préparer la fabrication :

- connaître et identifier les matériaux et les adjuvants, calculer des volumes et des temps,
- outiller, régler, contrôler, approvisionner l'outil de production en fonction des différentes fabrications,
- respecter le programme de production,
- utiliser un vocabulaire technique approprié pour communiquer avec le personnel des entreprises du bâtiment travaux publics (BTP).

\* Conduire une ligne d'installation automatisée ou semi automatisée :

- interpréter les signes ou signaux sur écrans pour démarrer, suivre et arrêter la production,
- renseigner des documents à partir d'informations recueillies et communiquer,
- gérer les problèmes de qualité, sécurité et d'environnement,
- gérer les relations de travail,
- outiller, régler, contrôler, approvisionner l'outil de production en fonction des différentes fabrications.

\* Assurer la maintenance de premier niveau :

- connaître les éléments constitutifs du fonctionnement de l'installation : hydraulique, pneumatique, électrique, électrotechnique,
- repérer les dysfonctionnements et effectuer les dépannages de premier niveau,
- établir un diagnostic en utilisant les termes adaptés pour faciliter l'intervention du service maintenance.

\* Participer à la bonne gestion de l'entreprise :

- connaître l'élaboration des prix de revient,
- gérer les stocks et connaître les processus de fabrication pour intervenir ou communiquer par oral, écrit ou graphique

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Industrie des granulats Industrie du béton prêt à l'emploi

Industrie du béton

Industrie routière

Industrie des tuiles et briques

Pilote d'installation Responsable de centrale

Responsable de production

Agent de maîtrise

Responsable de secteur

### Codes des fiches ROME les plus proches :

H2804 : Pilotage de centrale à béton prêt à l'emploi, ciment, enrobés et granulats

H2803 : Façonnage et émaillage en industrie céramique

### Réglementation d'activités :

Les habilitations électriques (BO, HO, BC) sont nécessaires pour exercer l'activité.

### Modalités d'accès à cette certification

### Descriptif des composantes de la certification :

La certification se délivre autour de trois critères : - une évaluation finale d'une semaine (la dernière) sur une situation problème. A partir d'un dossier le candidat répond à des questions, propose des solutions, définit et justifie des stratégies de gestion d'une installation sur le plan technique, économique (prix de revient, qualité) , environnemental et humain (sécurité, relation)

- des évaluations intermédiaires en fin de module de compétence qui sont notées par les formateurs et validées par les tuteurs

- la notation d'un mémoire écrit sur le vécu de chaque stagiaire en entreprise avec soutenance devant le jury.

**Validité des composantes acquises : illimitée**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	Jury paritaire tripartite composé de : 2 représentants employeurs 2 représentants salariés 2 représentants le centre de formation
Après un parcours de formation continue	X	Jury paritaire tripartite composé de : 2 représentants employeurs 2 représentants salariés 2 représentants le centre de formation
En contrat de professionnalisation	X	Jury paritaire tripartite composé de : 2 représentants employeurs 2 représentants salariés 2 représentants le centre de formation
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2006	X	- 2 représentants employe - 2 représentants salariés - 2 représentants du centre de formation

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

### LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

### ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

### Base légale

#### Référence du décret général :

#### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 14 juin 2006 publié au Journal Officiel du 23 juin 2006 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 23 juin 2006, jusqu'au 23 juin 2011.

#### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

#### Références autres :

Arrêté du 23 février 2017 publié au Journal Officiel le 3 mars 2017 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Modification du nom de l'autorité responsable.

Arrêté du 15 décembre 2016 publié au Journal Officiel du 18 décembre 2016 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau IV, sous l'intitulé "Technicien de production des matériaux pour la construction et l'industrie" avec effet au 25 novembre 2016, jusqu'au 18 décembre 2021. Autorité responsable : Commission paritaire nationale de l'emploi (CPNE) Carrières et matériaux - Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction (UNICEM)

Arrêté du 17 novembre 2011 publié au Journal Officiel du 25 novembre 2011 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau IV, code NSF 224, sous l'intitulé "Technicien de production des matériaux pour la construction et l'industrie (5 options)" avec effet au 5 mars 2011, jusqu'au 25 novembre 2016.

### Pour plus d'informations

#### Statistiques :

10 à 30 titulaires de la certification par an

#### Autres sources d'information :

<http://www.ceficem.fr>

<http://www.cfa-unicem.com>

OPCA3+

#### Lieu(x) de certification :

Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction (UNICEM) : Bretagne - Ille-et-Vilaine ( 35) [Louvigné du Désert]

Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction (UNICEM) : Midi-Pyrénées Languedoc-Roussillon - Haute-Garonne (

31) [Bessières]

Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction (UNICEM) : Auvergne Rhône-Alpes - Isère ( 38) [Montalieu]

UNICEM 3, rue Alfred Roll

75017 Paris

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

- CFA Montalieu - CFA Lacrouzette Toulouse Bessières - CFA Louvigné du Désert - CEFICEM

**Historique de la certification :**